

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 085-2016
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2016.RRGR.319

Déposée le: 18.03.2016

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Knutti (Weissenburg, UDC) (porte-parole)
Oester (Belp, UDF)
Gschwend-Pieren (Lyssach, UDC)
Blank (Aarberg, UDC)
Geissbühler-Strupler (Herrenschwanden, UDC)
Krähenbühl (Unterlangenegg, UDC)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: du
Direction:
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Pas d'introduction anticipée du Lehrplan 21

Le Conseil-exécutif est chargé :

1. de suspendre l'introduction du *Lehrplan 21* (y compris les séances d'information et de formation continue) jusqu'au vote sur l'initiative populaire « Pour un débat démocratique – Votons sur les plans d'études ! » ;
2. de renoncer à toute nouvelle planification et clarification jusqu'au vote sur l'initiative populaire « Pour un débat démocratique – Votons sur les plans d'études ! ».

Développement :

Depuis la communication du *Lehrplan 21*, des voix critiques se sont élevées dans toute la Suisse, avec pour conséquence le lancement d'initiatives populaires dans divers cantons, à l'instar

du canton de Berne, où l'initiative populaire « Pour un débat démocratique – Votons sur les plans d'études ! » a été lancée le 21 janvier 2016. Elle demande que l'adoption et l'introduction d'un nouveau plan d'études requièrent l'aval du Grand Conseil, que l'arrêté du Grand Conseil soit soumise au référendum facultatif et que les plans d'études qui entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2017 nécessitent l'approbation du Grand Conseil avec effet rétroactif. Le Conseil-exécutif reste toutefois responsable de l'élaboration des nouveaux plans d'études.

L'introduction du *Lehrplan 21* dans la partie germanophone du canton coûtera chaque année plus de trente millions au contribuable bernois, alors même que la valeur ajoutée pédagogique n'est pas avérée. Un constat qui suffit à justifier la consultation du peuple. Il s'agit de suspendre les travaux d'introduction du *Lehrplan 21* par la Direction de l'instruction publique et, partant, d'éviter d'occasionner des coûts et de mobiliser des ressources avant de connaître la décision finale du Grand Conseil ou du peuple.